

**ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE DECLASSEMENT DE BIENS DU DOMAINE PUBLIC DE LA  
COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION RUE DE L'ANCIENNE MAIRIE ET  
AUX LIEUX-DITS LA LARDIERE, LA LANDE, LA SEILLERIE, LE CHIRON, LA  
SAVARIERE ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le Maire de la Commune de SAINT ETIENNE DU BOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation de délaissés communaux, rue de l'Ancienne Mairie, à La Lardière, à La Lande, à La Seillerie, au Chiron, à La Savarière,

Vu la délibération du conseil municipal n° 19\_10\_2023\_09 du 19 octobre 2023 engageant la procédure d'aliénation de délaissé communal Rue de l'Ancienne Mairie,

Vu la délibération du conseil municipal n° 19\_10\_2023\_10 du 19 octobre 2023 engageant la procédure d'aliénation d'un délaissés communaux à La Lardière,

Vu la délibération du conseil municipal n° 23\_11\_2023\_07 du 23 novembre 2023 engageant la procédure d'aliénation de délaissés communaux à La Lande,

Vu la délibération du conseil municipal n° 23\_11\_2023\_08 du 23 novembre 2023 engageant la procédure d'aliénation de délaissé communal à La Seillerie,

Vu la délibération du conseil municipal n° 17\_10\_2024\_06 du 17 octobre 2024 engageant la procédure d'aliénation de délaissé communal au Chiron,

Vu la délibération du conseil municipal n° 15\_11\_2024\_07 du 15 novembre 2024 engageant la procédure d'aliénation de délaissé communal à La Savarière,

Vu la délibération du conseil municipal n° 15\_11\_2024\_08 du 15 novembre 2024 engageant la procédure d'aliénation de délaissé communal à La Savarière

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une enquête publique relative au déclassement de biens du domaine public de la commune en vue de leur aliénation Rue de l'Ancienne Mairie et aux lieux-dits La Lardière, La Lande, La Seillerie, Le Chiron, La Savarière est organisée.

**Article 2** : Monsieur FERRE Jean-Jacques, Attaché principal d'administration en retraite est désigné comme Commissaire Enquêteur.

**Article 3** : La dite enquête aura lieu du mercredi 4 décembre 2024 à partir de 9h au jeudi 19 décembre 2024 jusqu'à 12h à la Mairie de Saint Etienne du Bois (85670).

**Article 4** : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés en Mairie de Saint Etienne du Bois pendant toute la durée de l'enquête, du 4 décembre 2024 à partir de 9h au 19 décembre 2024 jusqu'à 12h, aux jours d'ouverture de la Mairie, le lundi et le mardi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30, et le samedi de 9h à 12h. Le public pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur par courrier à

Mairie - 2 Place de l'Eglise 85670 Saint Etienne du Bois ou par mail à [mairie@stetiennedubois85.fr](mailto:mairie@stetiennedubois85.fr), qui les annexera au registre. Le dossier sera également mis en ligne sur le site de la Commune de St Etienne du Bois : [www.stetiennedubois85.fr](http://www.stetiennedubois85.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

**Article 5 :** Le mercredi 4 décembre de 9h à 12h et le jeudi 19 décembre de 9h à 12h, Monsieur le Commissaire Enquêteur recevra en personne, en Mairie de Saint Etienne du Bois, les observations du public.

**Article 6 :** Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête seront publiés par voie d'affichage et sur le site Internet de la Commune de Saint Etienne du Bois [www.stetiennedubois85.fr](http://www.stetiennedubois85.fr) 15 jours au moins avant l'ouverture de celle-ci et pendant toute sa durée.

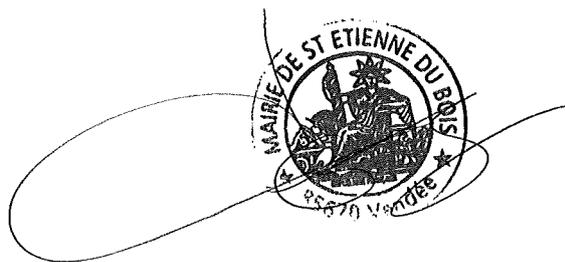
**Article 7 :** A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui dans un délai de 1 mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint Etienne du Bois avec ses conclusions motivées.

**Article 8 :** En application des articles L2122-23 L2131-1 et L.2131-2 du CGCT la présente décision étant dispensée de transmission au contrôle de légalité, sera rendue exécutoire à la date de sa publication.

**Article 9 :** La directrice générale des services et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Saint Etienne du Bois, le 18 novembre 2024

Le Maire,  
Guy AIRIAU



**Département de la Vendée**  
**Commune de Saint Etienne du Bois**  
**85670 SAINT ETIENNE DU BOIS**

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LE DECLASSEMENT DE BIENS DU DOMAINE  
PUBLIC DE LA COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION**

**Rue de l'Ancienne Mairie et aux lieux-dits La Lardière, La Lande, La Seillerie,  
Le Chiron, La Savarière.**

**Référence** : arrêté municipal en date du 18 novembre 2024

**Pièce jointe** : registre d'enquête publique ouvert le mercredi 4 décembre 2024 à 9 h 00.

**Commissaire enquêteur** : Monsieur Jean-Jacques FERRE  
Attaché principal d'administration en retraite

**SOMMAIRE**

1 - Objet de l'enquête publique	page 2
2 - Composition du dossier	page 2
3 - Délaissés convoités	page 3
4 - Accomplissement des formalités légales et règlementaires inhérentes à cette enquête	page 4
5 - Déroulement de l'enquête	page 4

## **1 - OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal en date du 18 novembre 2024, Monsieur le Maire de la Commune de Saint Etienne du Bois a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement de biens du domaine public de la commune en vue de leur aliénation Rue de l'Ancienne Mairie et aux lieux-dits La Lardière, La Lande, La Seillerie, Le Chiron, La Savarière, qui se déroulera en mairie du mercredi 4 décembre 2024 au jeudi 19 décembre 2024 inclus.

Ce projet fait suite à sept délibérations du conseil municipal :

La première en date du 19 octobre 2023 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal Rue de l'Ancienne Mairie, formulée par Mme THOMAS Marie-Thérèse, Mme JODET Marie-Noëlle, Mme CHARRIER Patricia et Mme JAGUENET Sylvie.

La deuxième en date du 19 octobre 2023 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal à La Lardière, formulée par M et Mme HERNIOT-GUERY.

La troisième en date du 23 novembre 2023 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal à La Lande, formulée par M FIGUREAU Marc.

La quatrième en date du 23 novembre 2023 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal à La Seillerie, formulée par Mme JOLLY Marie.

La cinquième en date du 17 octobre 2024 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal au Chiron, formulée par Mme PREVIT Julie.

La sixième en date du 15 novembre 2024 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal à La Savarière, formulée par Mme LESEIGNEUR Anaïs.

La septième en date du 15 novembre 2024 relative à la demande d'achat d'un délaissé communal à La Savarière, formulée par M GUIBERT Jérôme et Mme VERGNEAU Marie.

L'enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du mercredi 4 décembre 2024 au jeudi 19 décembre 2024 inclus, en mairie de Saint Etienne du Bois.

## **2 - COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier soumis à l'enquête referme les pièces suivantes :

2

### ***RAPPORT DE PRESENTATION***

*Enquête publique portant sur le déclassement de biens du domaine public de la commune en vue de leur aliénation Rue de l'Ancienne Mairie et aux lieux-dits La Lardière, La Lande, La Seillerie, Le Chiron, La Savarière.*

- Arrêté du Maire
- Délibérations du conseil municipal
- Copie des demandes d'achat des délaissés
- Extrait des plans cadastraux
- Copie des courriers adressés aux acquéreurs potentiels et aux propriétaires et occupants riverains les avisant des transactions souhaitées et de l'ouverture de l'enquête publique.

### **3 - DELAISSES CONVOITES**

#### **Rue de l'Ancienne Mairie**

Un délaissé communal convoité par Mme THOMAS Marie-Thérèse, Mme JODET Marie-Noëlle, Mme CHARRIER Patricia, Mme JAGUENET Sylvie, situé le long de la parcelle leur appartenant et cadastrée AE 38. Il s'agit d'un terrain d'environ 22 m<sup>2</sup>.

#### **La Lardière**

Un délaissé communal convoité par M et Mme HERNIOT-GUERY, situé le long de la parcelle leur appartenant et cadastrée ZC 157. Il s'agit d'un terrain d'environ 76 m<sup>2</sup>.

#### **La Lande**

Un délaissé communal convoité par M FIGUREAU Marc, situé le long des parcelles lui appartenant et cadastrées ZS 56 et ZS 55. Il s'agit d'un terrain d'environ 92 m<sup>2</sup>.

#### **La Seillerie**

Un délaissé communal convoité par Mme JOLLY Marie, situé le long des parcelles lui appartenant et cadastrées YA 184, YA 185, YA 186, YA 237, YA 56, YA 179. Il s'agit d'un terrain d'environ 179 m<sup>2</sup>.

#### **Le Chiron**

Un délaissé communal convoité par Mme PREVIT Julie, situé le long de la parcelle lui appartenant et cadastrée ZT 125. Il s'agit d'un terrain d'environ 17 m<sup>2</sup>.

#### **La Savarière**

Un délaissé communal convoité par Mme LESEIGNEUR Anaïs, situé le long de la parcelle lui appartenant et cadastrée ZE 120. Il s'agit d'un terrain d'environ 50 m<sup>2</sup>.

#### **La Savarière**

Trois délaissés communaux convoités par M GUIBERT Jérôme et Mme VERGNEAU Marie, situés le long de la parcelle leur appartenant et cadastrée ZE 121. Il s'agit de trois terrains respectivement d'environ 19 m<sup>2</sup>, 2 m<sup>2</sup> et de 65 m<sup>2</sup>.

## **4 – ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES LEGALES ET REGLEMENTAIRES INHERENTES A CETTE ENQUETE**

### **4.1. - Notification aux riverains**

Notification individuelle de l'objet et des dates de l'enquête publique a été faite par courrier du Maire, en date du 19 novembre 2024 aux acquéreurs potentiels et aux riverains de parcelles jouxtant les emprises des sept délaissés communaux.

### **4.2. – Publicité donnée à l'enquête**

L'annonce de cette enquête publique et des modalités de son déroulement a été effectuée par voie d'affichage, sur place à proximité des délaissés convoités, ainsi qu'en mairie, quinze jours avant son début (à compter du 20 novembre 2024).

### **4.3. – Registre d'enquête publique et dossier**

Un registre d'enquête ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux fins de recevoir les observations des personnes intéressées, ainsi que le dossier de présentation du projet, sont tenus à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête. Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la Commune de Saint Etienne du Bois ([www.stetiennedubois85.fr](http://www.stetiennedubois85.fr)) pendant toute la durée de l'enquête publique.

## **5 – DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

### **5.1. – Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra en personne à la mairie de Saint Etienne du Bois, afin d'y recevoir les observations du public, aux jours, dates et heures ci-après :

- le mercredi 4 décembre 2024, de 9h00 à 12h00
- le jeudi 19 décembre 2024, de 9h00 à 12h00

### **5.2 - Entretien avec le Maire**

Le commissaire enquêteur s'est entretenu de ce projet avec Monsieur Guy AIRIAU, maire de Saint Etienne du Bois.